

Réforme en 2020-2021 du programme du diplôme de l'ICH

Équivalences entre nouvelles et anciennes unités d'enseignement (UE)

RÉGIME TRANSITOIRE

Les élèves ayant, en l'année universitaire 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 ou 2019-2020, validé au moins une UE d'un des trois parcours de formation du diplôme de l'ICH peuvent poursuivre leur formation et obtenir le diplôme selon le programme alors en vigueur, à condition de valider l'ensemble des UE du parcours au plus tard en l'année universitaire 2023-2024.

À cet effet, les UE du nouveau programme en vigueur à partir de 2020-2021 équivalent aux UE de l'ancien programme dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous.

Lorsqu'une ancienne UE équivaut à deux nouvelles UE, la note d'examen attribuée correspond à la moyenne de ces dernières.

Nouvelles UE

Anciennes UE

DRM 129 - Financement immobilier privé (3 crédits) DRM 130 - Financement aidé du logement (3 crédits)	DRM102 - Financement immobilier (6 crédits)
DRM131 - Marchés privés de travaux et de maîtrise d'oeuvre (3 crédits) DRM132 - Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre (3 crédits)	DRM103 - Marchés de travaux (6 crédits)
DRM133 - Baux d'habitation (3 crédits) DRM134 - Baux commerciaux (3 crédits)	DRM105 - Baux d'habitation et commerciaux (6 crédits)
DRM138 - Introduction à la technologie des bâtiments (3 crédits) DRM139 - Introduction à la pathologie des bâtiments (3 crédits)	DRM127 - Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments (6 cr.)
DRM120 - Gestion d'actifs immobiliers (3 crédits)	DRM120 - Immobilier d'entreprise (3 crédits)